



Championnat de France de Voile Intersérie des Croiseurs Légers

du 13 au 16 mai 2010

Lac d'Orient (Aube)

Comité Départementale de Voile de l'Aube



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux, et notamment le règlement du championnat de France Intersérie de Course Côtière ainsi que le guide HN 2010
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5. **Règles particulières au plan d'eau** : Interdiction de naviguer à moteur. Certaines zones sont interdites à toute navigation (voir plan en annexe).

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte :

- 3.1.1. Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique (moins de 2 milles d'un abri).
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2. La régata est ouverte aux bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la Formule HN France. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 130.

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis et de la copie du certificat HN-OSIRIS, à Centre Sportif de l'Aube 5 rue Marie Curie 10000 TROYES ou par virement bancaire sur le compte du Comité Départemental de Voile de l'Aube Crédit Agricole n°00009595416.

RIB France : 11006 30020 09595416001 11

Les concurrents seront retenus dans l'ordre de réception des chèques et **dans la limite des capacités d'accueil** des infrastructures portuaires (130 bateaux maximum) au plus tard le 30 avril 2010

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Jusqu'au 30 avril 2010 minuit, le montant des frais d'inscription du bateau et de son équipage est fixé à **110 €** (comprenant la participation aux frais d'organisation, cadeau de bienvenue, remise des prix, repas du samedi soir, grutage). Passée cette date, les frais seront de **150€**.

5. PROGRAMME

- Jeudi 13 mai : Inscription, jauge et mise à l'eau de 9h à 18h à la Maison des Lacs
Réception à la Halle polyvalente de Mesnil Saint Père 19h
- Vendredi 14 mai : 10h 1^{er} signal d'avertissement Course(s)
- Samedi 15 mai : 10h 1^{er} signal d'avertissement Course(s)
20h30 Apéritif et buffet repas offert aux participants et sur réservation pour les accompagnateurs
- Dimanche 16 mai : 10h 1^{er} signal d'avertissement Course(s)
Pas de départ de course après 15h.
Lecture du Palmarès et remise des prix dès que possible.

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le 13 mai de 9h00 à 18h00 à la Halle polyvalente de Mesnil Saint Père

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

Trois courses dans une classe ou regroupement de classes devront être validées pour valider le championnat.

11. PLACE AU PORT

Suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Les trois premiers équipages dans les classes ou regroupement de classes concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France de Voile Intersérie des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront remis par l'organisation.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

17.1. Secrétariat du CDVA :

Centre sportif de l'Aube 5 rue Marie Curie 10000 TROYES
 tél 06 73 85 70 54 fax 03 25 71 53 79 centre.sportif@cg10.fr

17.2. Hébergements et Restauration

Tarifs préférentiels : Attention hébergement limité, réservation obligatoire sur la Fiche générale de réservation

Résidence des Lacs sur le site

24€ la nuit par personne avec le petit déjeuner

Centre sportif de l'Aube à 25 mn du lac

30€ la nuit la chambre double (2 lits séparés) avec les petits déjeuners.

Aire de stationnement gratuite sur le site pour les campings cars.

Aire de camping gratuite de l'AEPA sur le site, nombre d'emplacements limités (5€/jour).

Egalement hébergement sous tentes déjà montées équipées de lits et matelas (6€/jour).

Possibilité de dormir dans son bateau.

Autres lieux d'hébergements : voir plaquette hébergement

